



Suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation

Date de la réunion de suivi :

Inspection académique de l'Ain

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Sexe : _____
Établissement scolaire de référence : _____
Établissement fréquenté : _____
Dispositif spécifique ou unité d'enseignement : _____
Classe d'accueil : _____

Observations relatives aux connaissances et compétences scolaires de l'élève dans les cinq principaux piliers du socle commun (éventuellement en référence aux évaluations nationales) :

Maîtrise de la langue française

Description du niveau atteint et des difficultés rencontrées : _____

Efficacité des adaptations mises en œuvre : _____

Proposition de nouvelles adaptations : _____

Maîtrise des principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique

Description du niveau atteint et des difficultés rencontrées : _____

Efficacité des adaptations mises en œuvre : _____

Proposition de nouvelles adaptations : _____

Culture humaniste

Description du niveau atteint et des difficultés rencontrées : _____

Efficacité des adaptations mises en œuvre : _____

Proposition de nouvelles adaptations : _____

Langue vivante étrangère

Description du niveau atteint et des difficultés rencontrées : _____

Efficacité des adaptations mises en œuvre : _____

Proposition de nouvelles adaptations : _____

Techniques usuelles de l'information et de la communication

Description du niveau atteint et des difficultés rencontrées : _____

Efficacité des adaptations mises en œuvre : _____

Proposition de nouvelles adaptations : _____

Compétences sociales et civiques, autonomie et initiative

Au sein de la classe d'accueil : _____

Au sein du dispositif spécialisé : _____

Observations relatives aux autres aménagements

Actions conduites par le(s) maître(s) spécialisé(s) : _____

Actions conduites dans le domaine médical et paramédical : _____

Actions conduites dans le domaine psychologique : _____

Actions conduites dans le domaine social : _____

Observations relatives aux mesures d'accompagnement

Utilisation du matériel adapté : _____

Activité et observations de l'auxiliaire de vie scolaire : _____

Autres mesures d'aide et d'accompagnement : _____

Observations exprimées par la famille

Communication éventuelle à la CDA de toute difficulté de nature à remettre en cause le PPS

Proposition éventuelle à la CDA d'une révision d'orientation (avec l'accord de l'élève, des ses parents ou de son représentant légal)

Signatures (faire précéder du nom écrit en toutes lettres)

Conformément à l'article 8 du décret n°2005-1752, les membres de l'équipe de suivi de la scolarisation sont tenus au devoir de réserve et au secret professionnel dans les conditions prévues aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal

Élève	Parents ou représentant légal	Personne chargée d'assister les parents de l'élève ou de les représenter
Maître de la classe ou professeur principal	Enseignant dispositif spécialisé	Autre(s) enseignant(s)
Psychologue scolaire ou COP	Chef d'établissement, directeur d'école	Médecin scolaire
Équipe de soins, de soutien	Assistante sociale	Infirmier(e) scolaire
Auxiliaire de vie scolaire	L'enseignant référent du secteur	

Nom et fonction des personnes absentes ou excusées :

.....
.....
.....

Prochaine réunion de suivi du PPS prévue le :

Copie transmise le/...../.....

- à l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription (élèves du 1er degré)
- au chef d'établissement (élèves du second degré)
- à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la scolarisation des élèves handicapés et au directeur de l'établissement scolaire de référence (élèves scolarisés uniquement en unité d'enseignement d'un établissement sanitaire ou médico-social)

Une équipe de suivi de la scolarisation, (...) comprenant nécessairement l'élève, ou ses parents ou son représentant légal, ainsi que le référent de l'élève (...) facilite la mise en œuvre et assure, pour chaque élève handicapé, le suivi de son projet personnalisé de scolarisation.

Elle procède, au moins une fois par an, à l'évaluation de ce projet et de sa mise en œuvre. Elle propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation.

Cette évaluation peut en outre être organisée à la demande de l'élève, de ses parents ou de son représentant légal, ainsi qu'à la demande de l'équipe éducative de l'école ou de l'établissement scolaire, ou à la demande du directeur de l'établissement de santé ou de l'établissement médico-social, si des régulations s'avèrent indispensables en cours d'année scolaire (Décret n° 2005-1752 du 30/12/2005, article 7)

Ce document, rempli en équipe de suivi de scolarisation est remis à chaque partie prenante de ce Projet Personnalisé de Scolarisation (Élève, famille, enseignants, autres intervenants...)